

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-118**

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**OBJET :**

Projet photovoltaïque sur le  
site de la Sénégie  
Bail emphytéotique

**ABSENTS Excusés :** M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

**SECRETAIRE :** Christiane BARRY

**Rapporteur :** P. SUDRAT

Considérant, d'une part, l'acte sous seing privé du 20 avril 2016, par lequel la Communauté de Communes a consenti une promesse de bail emphytéotique à la société QUADRAN pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la propriété intercommunale de « La Sénégie » à Saint-Yrieix et, d'autre part, l'avenant à la dite promesse signé le 16 avril 2019 relatif à la modification d'emprise du projet ;

Considérant que le permis de construire déposé par le pétitionnaire est désormais accordé, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la réitération du bail emphytéotique en la forme authentique (*joint en annexe*) avec la société CS LOT 1, filiale de la société QUADRAN sise ZAC de Mazeran, 74 rue Lieutenant de Montcabrier à Béziers (34) ;

Considérant qu'il est rappelé que le bail sera établi pour une durée de 22 ans moyennant une redevance annuelle fixée à 3 000 euros HT par mégawatt, étant précisé que le projet prévoit une puissance installée de 4,6 mégawatt ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte authentique rédigé par Maître PINTO-DEBORD, notaire à Saint-Yrieix, et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200925-DC2020330281-  
DE  
Date de télétransmission : 06/10/2020  
Date de réception préfecture : 06/10/2020

**Le Président :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication